

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
à l'Ambassadeur de France au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 8 décembre 1951.

N° E-126

MONSIEUR L'AMBASSADEUR:

J'ai l'honneur de me référer à votre Note N° 141 du 13 novembre dans laquelle vous me laissez savoir l'accord du Gouvernement français sur les dispositions suivantes en vue de la libération des avoirs privés français sous le contrôle du Séquestre canadien:

(Voir Note 1)

"L'accord du 22 mars.....
.....de sa signature."

Le Gouvernement canadien accepte ces dispositions et c'est avec plaisir que je vous laisse savoir que votre Note et la présente Note en réponse, seront considérées comme constituant l'accord intervenu entre les deux Gouvernements à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

HUBERT GUÉRIN

HUBERT GUÉRIN

Exchange of Notes Between the Government of Canada and the French Government Concerning the Release of Certain Private Property from Government Control.